



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT  
RÉGION GUADELOUPE

oooooooooooo

\*\*\* \*\*

# AVIS

1<sup>ère</sup> réunion plénière ordinaire  
du Conseil Régional de la Guadeloupe  
de l'année 2021

-----

**Vendredi 22 janvier 2021- Hôtel de Région**

**Présenté par**  
**Madame Lucette Vairac**  
*Présidente*

*du Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement de la Guadeloupe*

## **LE CONSEIL DE LA CULTURE, DE L'EDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA REGION GUADELOUPE**

- Vu** la Loi n°82213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
- Vu** le Décret n°84207 du 26 mars 1984 fixant la composition et les règles de fonctionnement du Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement ;
- Vu** la Loi n°92125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;
- Vu** la saisine du conseil régional en date du 08 janvier 2021, référencée PCR-AR/CAB-TB/DGS-JLB/DGSA-JG/DAJA-MC/AL/CR21- portant sur :

### **Ordre du jour :**

- 1- Présentation et approbation de Plan Régional d'Organisation et Équipement des Ports de pêche (PROEPP);**
  - 2- Participation financière de la Région Guadeloupe à la reprise de la compagnie Corsair;**
  - 3- Adoption su rapport 2019 relatif à la mise ne œuvre du régime de l'octroi de mer;**
  - 4- Adoption du tarif d'octroi de mer pour l'année 2021;**
- Adoption du dispositif d'exonération d'octroi de mer au titre de l'année 2021 pour l'importation des biens destinés à toutes personnes exerçant une activité économique dans divers secteurs;**
- 6- Communication au conseil régional du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes, relatif à la gestion de l'octroi de mer des exercices 2014 et suivants;**

- - - -

**Le CCEE, après examen des documents transmis et discussion en son assemblée plénière du mercredi 20 janvier 2021, en visioconférence a, sous la présidence de Lucette VAIRAC, émis les observations et avis ci-après.**

Etaient présents:

**Mmes :** Pauline COUVIN-ASDRUBAL, Gilberte FRENAY, Mylène Musquet, Lucette VAIRAC.

**MM :** Hilarion BEVIS-SURPRISE, Thierry GARGAR, Claude KIAVUE, Claude NAZAIRE Jean-Jacques JEREMIE, Félix LUREL, Joel RABOTEUR, Alain SOREZE.

***Après vérification de la liste d'émargement, le quorum étant atteint, l'assemblée a pu valablement délibérer, en formation plénière, sur les points de l'ordre du jour.***

*La Présidente et les membres du CCEE remercient Mme Stéphanie LETICEE, chargée de mission prospective et développement économique au sein de la direction générale adjointe de l'économie, M Nicolas DIAZ, chef du service de la stratégie bleue et des activités maritimes au sein de la direction de la croissance bleue, M Harold DOUARED, responsable du service de l'octroi de mer au sein de la direction de la fiscalité indirecte, M Samuel BLAIZEAU, directeur des instructions au sein de la direction de la croissance bleue, d'avoir éclairé leurs travaux.*

\*\*\*

## **I- Présentation et approbation du plan régional d'organisation et d'équipement des ports de pêche**

D'emblée, le CCEE souhaite saluer la qualité de la présentation du PROEPP.

Précis, exhaustif et largement documenté, ce plan constitue, au-delà de son usage réglementaire, une source précieuse d'informations. Il nous éclaire sur la situation actuelle du secteur des activités maritimes de notre archipel, sur les enjeux économiques, démographiques et environnementaux ainsi que sur les stratégies diversifiées de chefs d'édilités en fonction des atouts et potentialités de leurs espaces littoraux respectifs.

Le CCEE apprécie que les externalités négatives de l'activité de la pêche-potentiellement agressives pour l'environnement marin et sa biodiversité- puissent être relativement neutralisées, grâce à la politique de modernisation des engins et embarcations, encouragée par le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP).

Cependant, au regard de la grande disparité des initiatives communales, le CCEE plaide pour un accompagnement -non seulement financier, mais aussi en ingénierie- des collectivités en maîtrise d'ouvrage. Cette assistance pourrait s'avérer indispensable à une réalisation effective et satisfaisante des différents projets.

Au surplus, et au-delà des installations visées par le présent PROEPP, le CCEE s'interroge sur le traitement réservé aux vestiges des aménagements côtiers aujourd'hui délaissés –notamment, les ap pontements submergés- qui polluent l'environnement et devraient être démolis.

Le CCEE invite la Région à sensibiliser à cette question, les différents gestionnaires des espaces concernés.

Par ailleurs, s'inquiétant de la croissante désaffection qui frappe le secteur de la pêche, le CCEE suggère à la Région de stimuler la formation en ce domaine et de lancer des appels à projets visant au développement de l'innovation et de la diversification dans le domaine de la pêche et de la transformation de ses produits. De telles opérations sont de nature à accroître l'attractivité du secteur, augmenter les compétences et restaurer l'image de la profession.

## **II- Participation financière de la Région Guadeloupe à la reprise de la compagnie CORSAIR**

Le CCEE a pris connaissance du rapport étayant le second point de l'ordre du jour et note de façon positive l'intégration de la Région Guadeloupe au conseil d'administration de la nouvelle entité. Il souhaite que cette représentation constitue un véritable gage de prudence quant à l'usage des deniers publics.

Le CCEE ne doute pas, non plus, de la vigilance de l'Exécutif régional, s'agissant de la sauvegarde des intérêts de la clientèle guadeloupéenne et des salariés, dans ce contexte de turbulences, chaotant le transport aérien, au niveau mondial, et ce pour une période indéterminée.

Enfin, le CCEE apprécie les choix d'aéronefs plus économes en énergie fossile.

Il appelle cependant l'attention de la Région sur la nécessité de veiller au coût écologique des activités touristiques –et notamment du transport- pour nos écosystèmes. Il l'encourage à promouvoir les divers dispositifs visant à la compensation de ces empreintes dans la biodiversité de la Guadeloupe.

## **III Adoption du rapport 2019 relatif à la mise en œuvre de l'octroi de mer**

### **IV Adoption du tarif d'octroi de mer pour l'année 2021**

### **V Adoption du dispositif d'exonération d'octroi de mer pour l'importation de biens destinés à toute personne exerçant une activité économique dans divers secteurs**

### **VI Communication au conseil régional du rapport d'observation définitives de la CRC, relatif à la gestion de l'octroi de mer des exercices 2014 et suivants.**

S'agissant de l'octroi de mer, le CCEE apprécie fortement la promptitude de la collectivité à adapter les taux et exonération de l'Octroi de Mer pour soutenir l'économie pendant la crise actuelle.

Il lui semble nécessaire d'accorder une priorité aux biens et aux services qui touchent le plus grand nombre, compte tenu des impacts sur le budget des ménages et le quotidien de la population.

**Basse-Terre, le 22 janvier 2021**



**LA PRESIDENTE DU CONSEIL  
DE LA CULTURE DE L'ÉDUCATION  
ET DE L'ENVIRONNEMENT**